Quelle parité pour la femme algérienne ?

Après une multitude de rencontres et de séminaires, le ministère chargé de la Famille tient enfin, à la veille de la présidentielle d'avril 2009, sa conférence nationale sur la promotion et l'intégration de la femme algérienne.

Les quatre ateliers initiés sur la question ont débouché sur une série de recommandations. Les plus attendues viennent de l'atelier juridique et politique. Un quota minimum de 30 % de femmes sur les listes électorales est souhaité et l'obligation aux partis politiques de s'y conformer est rendue indispensable.

En attendant la mise en œuvre de la nouvelle disposition constitutionnelle, à traduire par une loi organique, il y a lieu de noter que la question de la femme algérienne reste hypothéquée par de faux débats et par les visions simplistes dans lesquelles les formes priment sur le fond. A vouloir placer l'Algérie à l'avant-garde de la lutte pour l'émancipation de la femme, par une panoplie de recommandations et de mesures conjoncturelles, le pouvoir algérien espère bien, au passage, fructifier son image au détriment d'une réelle politique nationale en faveur de la question.

Faut-il rappeler que le problème de la femme algérienne réside dans le statut personnel, qui fait d'elle une mineure à vie, une soumise à tutelle, une proie de la polygamie et sujette à la volonté du mari quant aux effets du divorce, à savoir la pension alimentaire et le toit conjugal pour l'exercice de la garde des enfants ?

Que penser du délai pour la transcription du jugement du divorce, face à la facilité donnée au mari de transcrire le jugement de la répudiation dès la première instance ? Que penser de l'incapacité de l'Etat à assurer une pension alimentaire à la divorcée et à ses enfants et à son impossibilité à faire exécuter ces jugements, pour diverses raisons ? Au demeurant, la femme a également besoin de protection et de mesures urgentes pour lutter contre le phénomène de la violence, qui se manifeste à son égard et qui prend des proportions alarmantes.

La presse nationale du 5 février 2008 a révélé que 40 femmes et enfants sont violentés quotidiennement. Les chiffres avancés par la DGSN laissent perplexe devant les 2 867 cas de femmes victimes de violences physiques et sexuelles, dans les seules grandes villes d'Alger, Annaba et Oran. 73 % des cas sont commis en dehors du cadre familial, bien que les maris soient responsables de 20 % des cas.

Seules 9 000 victimes ont été signalées en 2007 aux services de la police judiciaire.

En 2009, le ministre de la Solidarité nationale annonce, comme solution à ce fléau, un centre d'écoute avec un numéro vert pour venir au secours des victimes. En réalité, il s'agit d'un simple centre de réception téléphonique inopérant.

Madame la ministre de la Famille a, quant à elle, annoncé des mesures qui restent jusque-là inconnues de la femme algérienne. Pourtant, il suffit de durcir les dispositions pénales traitant de la question par la criminalisation de ces délits de violence. Notamment, par l'incrimination du harcèlement moral et par la criminalisation du harcèlement sexuel dans le milieu du travail.

En attendant, ces agressions sont vécues par les femmes comme une humiliation dans la solitude et dans le secret absolu, pour des raisons liées aux traditions et aux contraintes qui caractérisent notre société.

Pour autant, l'urgence pour le pouvoir n'est pas de mobiliser le mouvement associatif pour mener les campagnes de sensibilisation et de vulgarisation de ces pratiques dégradantes, mais plutôt d'inféoder les 60 000 associations nationales et de les mettre sous le couvert d'un comité de coordination en vu d'animer les tribunes électorales… Pendant que d'autres associations indépendantes et que les syndicats autonomes continuent de subir la censure du pouvoir et l'interdiction d'exister sur le terrain.

La représentativité féminine ne peut avoir un retour d'écoute dans les rangs des partis politiques, si l'Etat ne les devance pas sur cette question. C'est sous le règne du président-candidat que l'Algérie n'a pas fait d'avancée sur la question de la parité politique. Sur ce registre, les progrès se limitent à la présence de :

– 2 femmes ministres et une secrétaire d'Etat. Le gouvernement marocain compte 7 femmes ministres.

– 5 femmes seulement au Sénat désignées sur les 48 membres réservés au tiers présidentiel.

– 2 femmes walis sur 48. Ce qui représente un taux de moins de 5 %.

– 8 % de femmes sont députées à l'Assemblée nationale, sur 398 membres.

Le constat est plus amer quand, au regard des larges prérogatives constitutionnelles dont il dispose, le chef de l'Etat reste sourd à la demande de nomination de femmes aux hauts postes de responsabilité. Malgré les compétences avérées de ces dernières, il n'y a pas de directrices de CHU, de recteurs d'université ou seulement de doyennes de faculté. Il en est de même en ce qui concerne les conseils et hautes cours judiciaires.

En conclusion, le système politique est seul comptable de la sécheresse intellectuelle imposée aux femmes algériennes et de leur absence dans les institutions.

En somme, le pouvoir ne se contredit pas : une mineure à vie dans le droit ne peut être responsable dans la vie politique.

Me Lila Hadj Arab, députée

PUBLICITÉ

PENSÉE

Pour **HADJ Mohammed DENNOUNI**

Le 10 mars 2009

Voilà quatre ans que tu as quitté ta famille et tes amis. Nous pensons toujours à toi et nous gardons les mêmes sentiments pour toi, nous parlons toujours de toi à tes petits-enfants, nous travaillons toujours en suivant tes conseils.

En cette circonstance, ses enfants et toute sa famille demandent à tous ceux qui l'ont connu d'avoir une pieuse pensée pour lui.

«A Dieu nous appartenons et à Lui nous retournons.»

F220/09/B14

CONDOLÉANCES

Le directeur et le personnel de l'hôtel Tabet de Béjaïa, très affectés par le décès

du père de leur ami Medaï Hocine

présentent à ce dernier ainsi qu'à toute sa famille leurs sincères condoléances et les assurent de leur profonde sympathie en cette pénible et douloureuse circonstance.

Que Dieu le Tout-Puissant accueille le défunt en Son Vaste Paradis.

«A Dieu nous appartenons et à Lui nous retournons.»

FM102/B1

ENTREPRISE PUBLIQUE ÉCONOMIQUE

Met en location au plus offrant

- **Un terrain nu de 12 000 m², sis à Corso (Route de la Gare)**
- **Un ensemble de bureaux (24) sur une surface de 250 m², sis à Oued Smar, Zone industrielle.**

Les opérateurs intéressés par le présent avis peuvent visiter les lieux aux horaires de travail des jours ouvrables.

Les offres devront être effectuées sous double enveloppe scellée, portant la mention : **«Appel d'offres - Ne pas ouvrir»**

à déposer à l'adresse suivante :

Unité EREC (Ex-Samag), Route de la Gare,
RN 24, Corso - Boumerdès.
Tél. : 024 84 07 62

AZ/B1